

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Présentation des parties:

Sophie Martz Photo spécialisée dans la réalisation de travaux photographiques, 24 rue de l'Yser, 59350 Saint André Lez Lille, SIRET 809 272 875 000 18, ci-après désigné par le terme « Sophie Martz Photo » ou « Nous ».

Le Client est une personne physique ou morale agissant dans le cadre d'une activité professionnelle ou non professionnelle. Ci-après désigné par le terme « Client ».

2. Acceptation des Conditions Générales de Vente :

La passation d'une commande par le Client emporte l'adhésion automatique, irrévocable et sans réserve aux présentes conditions générales de vente, sauf mentions particulières consenties par écrit par Sophie Martz Photo au Client.

3. Achat d'un produit et/ou d'un service – Modalités de paiement :

Le(s) produit(s)/service(s) est/sont fourni(s) aux prix et conditions en vigueur au jour de la passation de la commande. Les devis sont valables 30 jours sauf mention contraire.

La commande s'effectue par devis signé et validé avec la mention « Bon pour accord » par le Client. La commande est payable par le versement d'un acompte de 30% de la commande dont les modalités de paiement sont précisées sur le devis.

Le restant dû est réglé par le Client avant la livraison pour le déblocage de celle-ci.

Dans le cas d'une prestation avec livre, un autre acompte de 30% est versé à la remise des clichés sur le support numérique choisi par le Client.

Dans le cas d'un envoi, le restant doit être réglé avant toute expédition de commande. Des frais de port seront facturés en sus.

Les modalités de paiement sont précisées sur le devis.

Pour toute prestation dans un rayon de 20km, Nous nous donnons le droit de facturer des frais de déplacement, à hauteur de 0,20€/km, pour se rendre sur le site, au départ du 24 rue de l'Yser, 59350 Saint André Lez Lille, d'après Mappy, aller/retour.

Au-delà de ce rayon, les frais de transport s'élèvent à 0,50€/km et les frais de logement de Sophie Martz Photo seront à la charge du Client.

Nous nous réservons le droit de refuser toute commande d'un Client avec lequel existerait ou aurait existé un litige quant au paiement d'une commande antérieure passée avec Sophie Martz Photo ou avec un autre marchand.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux de 15,00% (par an) du montant TTC du prix d'acquisition figurant sur la facture seront automatiquement et de plein droit sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action que le prestataire, Sophie Martz Photo, serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

Conformément aux articles 441-6 c. com. et D. 441-5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur professionnel de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

4. Délivrance/Réalisation :

Le format des photos remises est d'environ 2667 pixels le bord large, en 300 dpi et de qualité suffisante pour des impressions de photos au format 20 cm x 30 cm. Pour des impressions supérieures, le Client pourra faire une demande spécifique au photographe.

La livraison de la commande s'effectue au domicile du Client, ou par courrier, ou par lien de téléchargement privé, sur la galerie privée prévue à cet effet sur le site <https://maphotographenord.fr/> dans la rubrique « Vos photos » dans un délai de 8 à 12 semaines à partir de la réalisation du reportage, pour une prestation remise uniquement au format numérique.

Pour toute commande nécessitant plusieurs sessions de prises de vues, le délai de livraison court à partir de la date de la dernière session programmée et faite.

Pour toute demande de réduction des délais de livraison, une revalorisation sera demandée à hauteur de 5% du montant global du devis par semaine. Sauf indication figurant sur la commande, pour une prestation comprenant un livre photos, Nous devons fournir l'album dans un délai de 10 à 12 semaines après la remise de la sélection du Client.

Le Client a un délai de 3 mois pour remettre sa sélection de photos à paraître dans le livre. Au-delà de ce délai, Nous serons en droit de facturer la totalité de la prestation sans remise de livre.

5. Garanties et réclamations :

Nous garantissons une fabrication professionnelle sur mesure, de qualité des photos et finitions des livres photos. Nous nous engageons à échanger ou rembourser les produits défectueux ou non conformes, dans les meilleurs délais. Tout signalement de vice ou dysfonctionnement doit être signalé sous 8 jours. Le Client devra notifier par écrit de façon précise le motif du renvoi, soit par courrier électronique : sophie@maphotographenord.fr soit par courrier postal à l'adresse suivante : Sophie Martz Photo – 24 rue de l'Yser – 59350 Saint André Lez Lille.

Aucune réclamation ne sera prise en compte par téléphone.

Au-delà du délai indiqué ci-dessus, le Client sera réputé avoir accepté les travaux en l'état.

6. Remplacement et annulation :

En cas d'impossibilité d'exécution de la prestation, liée à la santé ou tout accident, Sophie Martz Photo s'engage à rechercher un prestataire équivalent ou à rembourser le montant de l'acompte.

7. Responsabilité en cas de force majeure ou de modification subite des circonstances initiales

Selon l'article 1218 du Code civil, un cas de force majeure est défini comme un événement imprévisible de la conclusion de ce contrat, irrésistible lors de son exécution et qui échappe au contrôle des personnes concernées et aux critères d'imprévisibilité, d'irrésistibilité et d'indépendance. Voici une liste non-exhaustive de cas de force majeure : guerres, incendies, intempéries, catastrophes naturelles, pandémies, dispositions légales ou réglementaires de toute autorité législative ou gouvernementale liées à une pandémie, etc.

En cas de force majeure ou si survient un événement imprévisible qui modifie de manière extraordinaire, substantielle et subite les circonstances à l'origine de l'exécution du présent Contrat, les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution ou du retard dans l'exécution du présent contrat.

Les Parties s'engagent à se notifier immédiatement la survenance de tout événement de force majeure. Les Parties évalueront conjointement et de bonne foi les conséquences de cet événement dans un délai maximum de 72 heures. Pendant la durée et dans la mesure de son impact, la force majeure suspendra l'exécution du Contrat pour les deux Parties. Dès que l'événement a cessé, la Partie empêchée en informera l'autre Partie et poursuivra immédiatement l'exécution de ses obligations contractuelles, si possible.

Si les conséquences de l'événement de force majeure susmentionné persistent pendant plus de 100 jours consécutifs, chaque Partie est en droit de notifier par écrit à l'autre Partie la résiliation du contrat sans qu'aucune des Parties n'ait à payer de pénalités ou d'indemnisation pour des dommages de quelque nature que ce soit, y compris des dommages indirects.

8. Résiliation hors faute :

En cas d'annulation due à son fait et ce quelque en soit les causes, le Client ne pourra prétendre ni au report de l'événement à une autre date ni au remboursement des sommes d'ores et déjà versées et conservées par Sophie Martz Photo à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation de contrat. Nous conseillons donc vivement au Client de prendre toutes les mesures appropriées pour couvrir tout risque.

9. Clause de réserve de propriété :

Les marchandises livrées restent propriété de Sophie Martz Photo jusqu'à leur règlement complet.

10. Responsabilité :

Les prestations que Nous réalisons ne sont soumises qu'à une simple obligation de moyens et non à une obligation de résultat.

Il est convenu que Notre responsabilité peut être engagée uniquement pour les dommages directs et prévisibles résultant d'une commande.

Le Client est responsable de tout dommage, direct ou indirect, que lui-même ou les participants pourraient causer au cours de la prestation.

Sophie Martz Photo sera déchargé de toute obligation au cas où un événement de force majeure surviendrait (grève, incendie, dégât des eaux...) et rendrait impossible toute exécution du présent contrat.

11. Droit de reproduction :

Les droits d'auteur restent la propriété de Sophie Martz Photo sur l'ensemble des images, selon l'article L-111-1 du code de la propriété intellectuelle.

Nous autorisons le Client à effectuer des retirages des photos fournies sur les supports dvd/clés USB à titre personnel. En outre, toute publication de ses photos sur tout support public devra comporter la mention suivante : « Copyright : Sophie Martz Photo ».

Dans le cas de prises de vues à des fins purement privées, tout autre usage devra faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable avec indication des usages envisagés auprès de Sophie Martz Photo.

Dans le cas d'œuvres de commande en matière de publicité comme défini dans l'article L132-31 du code de propriété intellectuelle.

12. Durées de conservation des travaux :

Nous nous engageons à conserver les travaux originaux à la disposition du Client durant un délai maximum de 1 (un) an. Passé ce délai, les travaux seront considérés comme détruits.

Toute demande de duplicata ou nouveaux travaux devra faire l'objet d'une nouvelle commande.

13. Juridiction compétente :

Les litiges intervenant entre Sophie Martz Photo et un Client seront traités par le tribunal du lieu du défendeur en la ville de Lille.

Selon l'article L.612-1 du Code de la consommation, il est rappelé que « tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet, le professionnel garantit au consommateur le recours effectif à un dispositif de médiation de la consommation ».

A ce titre Sophie Martz Photo propose à ses Clients Consommateurs, dans le cadre de litiges qui n'auraient pas trouvé résolution de manière amiable, la médiation d'un médiateur de la consommation, dont les coordonnées sont les suivantes :

Médiateur : M. Dominique COULON

Adresse postale pour l'envoi des dossiers : 37 rue des Chênes 25480 Miserey Salines

Site web pour les demandes de médiation : cc-mediateurconso-bfc.fr

14. Données personnelles :

Loi Informatique et Libertés : toutes les informations recueillies par Sophie Martz Photo auprès du Client font l'objet d'un traitement informatique destiné au traitement de la commande et des obligations contractuelles qui en découlent. Elles peuvent être utilisées à titre de prospection commerciale et de communication de promotion liées exclusivement aux activités de Sophie Martz Photo et de ses partenaires, sauf avis contraire du Client à adresser par courrier postal à Sophie Martz Photo. Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06 janvier 1978, le Client peut à tout moment accéder aux informations personnelles le concernant et détenues par Sophie Martz Photo, demander leur modification, rectification ou suppression par messagerie électronique à sophie@maphotographenord.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Sophie Martz Photo – 24 rue de l'Yser – 59350 Saint André Lez Lille. Ainsi, le Client peut demander que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations le concernant.

15. Référencement :

Le Client accepte que le Sophie Martz Photo puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat.

Nom et prénom de la personne photographiée ou de son responsable Le _____, à
légal :

Signature